



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FUTSAL PV N°1 – du 01/09/2023

Présidence : Mustapha FACHTALI

Présents : Mustapha FACHTALI, Olivier HERMINE Mami MEGUEDMI, Romain RAMBICUR, Sami OUHLACI, assistant Pierre-Yves BERNIER (CTD DAP) Marvin RABIER (Apprenti)

Excusés :

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 17h05.

Ordre du jour :

- Accueil
- Fonctionnement et Responsabilités
- Championnat
- Rentrée du Futsal
- Réservation des gymnases



PÔLE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION FUTSAL

Le CTD DAP annonce le fonctionnement de la commission Futsal.

- Les réunions en présentiel pour préparer les événements et développer les projets.
- Les réunions concernant le suivi du championnat auront lieu toutes les deux semaines à partir de mi-octobre. Ces réunions pourront avoir lieu en visio, mais il faudra 3 personnes minimum pour que la réunion soit valide.

Les rôles sont répartis comme-ci :

- Gestion championnat : Romain Rambicur – Olivier Hermine
- Nuit du futsal : Mami Meguedmi
- Rentrée du futsal : PY Bernier
- Réservation des gymnases : Romain Rambicur.

CHAMPIONNAT D1 FUTSAL

Mise en place du championnat

Rappel du fonctionnement du calendrier

Réflexion sur l'arbitrage :

- Regret qu'il n'y ait plus de dirigeant en second arbitre.
- Obligation de noter un dirigeant en second arbitre sur la FMI.
- Réflexion sur l'incitation aux clubs à arbitrer (trouver des idées concrètes pour amener les clubs à fournir des arbitres).

Point sur les équipes. :

- 2 équipes engagées
- 6 équipes annoncées
- 4 équipes plausibles

Engagement possible jusqu'au 15 septembre 2023.

RENTREE DU FUTSAL

Adultes :

- Trouver un lieu
- Invitation à toutes les équipes engagées au lancement du groupe whatsapp
- Contenu : Tournoi amical



PÔLE TECHNIQUE

Jeunes :

- U11 : Plateau avec les clubs futsal et possibilité d'inviter les clubs libres
- U15 : Plateau avec les équipes futsal + les équipes U15 foot à 8
- U17 : Plateau avec les équipes futsal

Contenus : Matches, 3c3, Bâche cible.

ÉVÉNEMENTS FUTSAL

- Rentrée du Futsal : 30 octobre 2023
- Nuit du futsal : 16 décembre 2023

RESERVATION DES GYMNASES

Afin de réaliser les actions programmées sur la thématique du futsal, une communication sera faite courant septembre à l'ensemble des communes par le secrétariat.

Le référent fera la coordination et relancera régulièrement les membres de la commission pour assurer des démarches.

Démarches à réaliser et dans l'ordre :

- Recherche d'un gymnase en demi-journée pour la rentrée du futsal
- Recherche d'un gymnase en demi-journée pour le critérium U15 à 8.
- Recherche de gymnases pour les samedis suivants :
 - 13 janvier 2024
 - 20 janvier 2024
 - 27 janvier 2024
 - 03 février 2024

La séance est levée à 19h. Prochaine réunion entre le 15 et 23 septembre au siège du district.

Président de la commission
M.FACHTALI

Secrétaire de séance
M.MEGUEDMI